

[INTERNET] enquête publique projet éolien BERSAC-SUR-RIVALIER

267 - BLANC - 16102019 - 11422

Sujet: [INTERNET] enquête publique projet éolien BERSAC-SUR-RIVALIER

De : Laurence BLANC <laurence.blanc2@wanadoo.fr>

Date : Wed, 16 Oct 2019 11:22:22 +0200 (CEST)

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

en pièce jointe, ma contribution à ce projet d'éoliennes sur ma commune de BERSAC sur RIVALIER

Lettre BLANC Monique Laurence.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document Content-Encoding: base64
------------------------------------	---

Mme BLANC Monique Laurence

Place de l'Eglise

à Bersac sur Rivalier

Monsieur le Président de la commission d'enquête,  
Messieurs les commissaires enquêteurs,

**Objet : enquête publique Projet Eolien Bersac sur Rivalier**

Messieurs,

Habitante de la commune de Bersac sur Rivalier, je me suis longuement interrogée sur la pertinence de l'implantation d'éoliennes géantes dans le Bois des Echelles de notre commune.

- Sur le bruit alentour de ces éoliennes, particulièrement ressenti dans cet environnement naturel, **il faudrait que nous nous y habituions !**
- Sur les infrasons générés par ces éoliennes, non audibles et que EDPR n'a pas souhaité mettre à l'étude **il faudrait que nous les ignorions !**
- Sur la présence de captage d'eau potable et de zones humides à proximité de ces éoliennes avec risque de stress hydrique, assèchement des sols, pollutions suite à des fuites hydrauliques **il faudrait que nous acceptions le risque de pollution de notre eau,**
- Sur le coût du démantèlement d'une éolienne, provisionné à hauteur des 50 000 euros tout à fait insuffisants, reposant sur un actionnaire majoritairement chinois **il faudrait que nous financions le démantèlement de ces éoliennes sur nos terrains communaux à la charge du contribuable bersacois !**
- Sur le couloir de migration des oiseaux, EDPR l'ayant reconnu comme une particularité de ce site à prendre en compte puisqu'ils ont accepté de supprimer 3 éoliennes et ont proposé aux chasseurs une mesure compensatoire maximum de 116 000 euros **il faudrait que nous acceptions que nombre de nos oiseaux soient sacrifiés puisque le risque subsiste sur les 4 éoliennes restantes !**
- Sur la valeur de nos maisons, **il faudrait que nous acceptions une dévaluation en moyenne de 20% à 30%**, les revenus attendus pour la commune de Bersac étant loin de compenser ces pertes !
- Sur l'attractivité de notre région, **il faudrait qu'artisans, commerçants et ceux qui ont misé sur le tourisme, acceptent la désertification de notre région et ses conséquences financières !**
- Sur le déboisement nécessaire pour l'implantation des éoliennes de ce projet **il nous faudrait sacrifier nos bois qui pourtant agissent activement contre le**

**réchauffement climatique en absorbant le CO2** alors que les éoliennes fournissant une énergie aléatoire et non stockable, il est nécessaire de faire fonctionner en parallèle des centrales thermiques qui génèrent encore davantage de CO2.

- Sur l'absence de consultation de la population Bersacoise par la municipalité, il faudrait que nous leur pardonnions de nous avoir considérés comme inapte à juger du bien-fondé de ce projet !

Avant toute mise au vote du conseil municipal en 2013, un sujet aussi important aurait mérité que la municipalité organise un débat permettant aux habitants de donner leur avis sur un projet impactant autant leur environnement proche. De plus, les membres du conseil municipal auraient ainsi été mieux conscients des conséquences de cette décision d'autorisation d'implantation d'un mat de mesure sur notre commune et que tous n'ont pas forcément perçu comme la porte ouverte à ce projet et à une promesse de bail, qui engagerait la commune pour des décennies ?

- sur notre paysage, il faudrait que nous acceptions de le voir massacré par ces éoliennes GEANTES, comme l'ont étudié des experts en paysage, la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la FRANCE (SPPEF) qui ont indiqué :

« Avec une altitude qui varie entre 500 et 700m, la crête emblématique des Monts d'AMBAZAC, au nord du massif, forme également le premier relief marqué que l'on rencontre en descendant de Paris vers Toulouse, par l'Autoroute A20, annonciateur des contreforts du Massif Central.

L'implantation d'éoliennes de plus de 180 m de haut au sommet de cette crête, soit une altitude variant entre 550 et 580m, induirait en effet une co-visibilité à des dizaines de kilomètres et à 360%, sans commune mesure avec d'autres projets actuellement à l'étude ou validés, dans le département de la Haute Vienne. »  
Ces éoliennes seraient situées en zone défavorable (zone où l'implantation des éoliennes n'est pas possible) selon le SRE (Schéma Régional Eolien).

Comment expliquer que EDPR, dans leur communication, les ait placées par deux fois en zone favorable ???

Ainsi, dans notre espace de vie, elles ne cesseraient de nous rappeler leur présence gigantesque et nous serions confrontés **quotidiennement** à ce massacre paysager, nous rappelant aussi tous ses malheureuses conséquences :

**Que de remords vis-à-vis de nos générations futures !**

**Que de non-sens environnemental !**

**Que de déconvenues financières à venir !**

**Que de regrets à voir notre territoire se désertifier, ses maisons laissées à l'abandon !**

Des avantages ? Hélas, je n'en ai trouvé aucun.

**AUSSI, JE ME DECLARE DEFAVORABLE A L'IMPLANTATION DE CES 4 EOLIENNES GEANTES .**

En vous remerciant pour votre attention.